

Image not found or type unknown



Reconversion ou fin de contract que faire

Par **blot12**, le **16/06/2009** à **11:47**

Bonjour, rnvoila, mon mari a commencer sa reconversion debut juin pensant terminer en novembre 2009 .mais nous venons d apprendre qu il lui reste encore plus d un an de contract Novembre 2010, si il va au bout il aura 17,5 d armee.nous voulions savoir si il rompte sont contract aura t il le droit a sa retraite.rnJ ai egalement vu sur le net le droit d un conger de reconversion ,quelqu un pourrait il nous donner des imformation la dessus.nous voulons tout faire pour eviter cette annee suplemtaire car tout nos projet partent dans le vide .rnmerci par avance de vos reponse